



# CHARTRE

Pôle Sports et jeunesse – Service Jeunesse et Centres sociaux  
2 rue Pierre et Marie Curie – BP 10020 – 68948 Mulhouse Cedex 9  
Tél. : 03 89 33 78 34  
Mulhouse.fr

## **Modalités d'attribution d'une Bourse Initiatives de Jeunes (IDJ)**

La Ville de Mulhouse souhaite reconnaître et mettre en valeur les initiatives portées par les jeunes Mulhousiens. IDJ est un dispositif copiloté et cofinancé par la CAF, l'OMJ et la Ville de Mulhouse. Cette bourse sera attribuée, après avis de la commission, aux porteur(s) de projet(s) qui ont déposé un dossier de candidature auprès de la Ville de Mulhouse. Une commission statuera sur les montants d'attribution des bourses.

### Conditions :

- Le ou les porteurs de projets **doivent être âgés de 13 ans (révolus) à 25 ans (inclus)** à la date de l'enregistrement du dossier.
- **Le porteur de projet doit être domicilié à Mulhouse** (au moins un mulhousien si constitué en groupe).
- Le budget prévisionnel du projet doit inclure, obligatoirement, une part significative d'autofinancement.
- Le soutien des financeurs à la réalisation de ce projet doit être porté à la connaissance du public.

Le bénéficiaire s'engage à faire mention de l'aide apportée par la Bourse IDJ dans les informations et documents administratifs destinés aux familles et dans toutes les interventions, déclarations publiques, communiqués, publications et affiches visant le service couvert par la présente convention.

- **Le porteur s'engage à participer, **obligatoirement**, à l'évènement dédié à la promotion du dispositif IDJ.**
- Le porteur ainsi que tous les membres du groupe autorise la Ville de Mulhouse, la CAF et l'OMJ, à utiliser les photos prises dans le cadre d'une action de communication publique pour une durée de 5 ans.

### Finalités du projet :

- **La conception et la réalisation du projet doivent favoriser :**
  - l'organisation d'actions collectives
  - l'émergence d'une dynamique locale
  - l'expression des jeunes
  - la responsabilisation des jeunes
  - une dimension citoyenne

## ➤ **Critères :**

### **Recevables :**

- Les projets réalisés seul ou collectivement.
- Un jeune peut proposer **un** projet par an.

### **Non recevables :**

Les demandes...

- de participation à des compétitions sportives
- dans le cadre scolaire/universitaire, de formations
- d'aides sociales
- bénéficiant déjà d'une participation financière VVV ou CUCS
- relevant de projets récurrents
- liés au fonctionnement ou à l'investissement associatif (achat de matériel)
- de vacances-tourisme
- déposés après la réalisation du projet
- incomplets

## ➤ **Commission :**

### **Présentation du projet devant la pré-commission:**

Une re-lecture des dossiers et un coaching de présentation sera proposé par l'OMJ et en lien avec le Pôle Sports et Jeunesse de la Ville de Mulhouse au porteur de projet qui le souhaite.

### **Présentation du projet devant la commission d'attribution :**

A la réception du dossier de candidature **complet**, le coordinateur de la « bourse Initiatives de jeunes » invitera le candidat à présenter son projet devant la commission.

La présence du porteur du projet lors de cette présentation est obligatoire et celle des autres membres du groupe, s'il y en a, est vivement conseillée.

La commission délibèrera sur l'attribution ou non d'une bourse.

### **Composition de la commission :**

- L'Adjoint délégué à la jeunesse ou un représentant et un technicien de la Ville de Mulhouse
- Un Administrateur et un technicien de la CAF
- Un Administrateur et un technicien de l'OMJ

## ➤ **Bourse : Montant et règlement de la bourse**

Le versement de la bourse s'effectuera par virement bancaire sur le compte de l'association support. A titre exceptionnel, l'OMJ peut faire office de structure support. Les délais de virement sont tributaires du Conseil Municipal pour la part Ville de Mulhouse.

➤ **Engagement contractuel :**

Le projet devra être réalisé dans l'année suivant l'attribution de la bourse.

Le bénéficiaire de la bourse s'engage à **fournir un bilan et photos** (inclus dans le dossier de candidature) **dans un délai de 4 mois**.

➤ **Retrait du dossier de candidature :**

Les dossiers sont soit téléchargeables sur mulhouse.fr, soit disponibles à l'accueil du service Jeunesse et centres sociaux, Mairie de Mulhouse, 2 rue Pierre et Marie Curie, entrée B, ou à l'OMJ, 57 rue de la Mertzau.

➤ **Dépôt des dossiers de candidature :**

- Passage par la pré-commission avec l'OMJ :  
Emmanuel HENNINGER – ☎ 06 32 26 00 77 – ✉ [contact@omjmulhouse.fr](mailto:contact@omjmulhouse.fr)
  
- Dépôt des dossiers finalisés et complets (plus aucune modification possible) :  
Simone WAGNER – ☎ 03 89 33 78 34 – ✉ [simone.wagner@mulhouse-alsace.fr](mailto:simone.wagner@mulhouse-alsace.fr)

Signature OBLIGATOIRE du porteur (précédée de la mention 'Lu et approuvé')